



VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 01-01-2024-021

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

**OBJET :**

**Modification de la sectorisation scolaire des écoles publiques de la Commune de Montbonnot-Saint-Martin**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin  
le : 02/04/2024

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01\_01\_2024\_021-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

*M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.*

Sur proposition de Madame Laurence LE BARRILLEC, Adjointe aux affaires scolaires et de la commission scolaire, réunie le 11 mars 2024, il est demandé au Conseil municipal de modifier la délibération n°8 du 24 mai 2016 ; en effet, afin d'être en adéquation avec l'urbanisation et anticiper les évolutions des effectifs de chaque groupe scolaire, il est nécessaire de modifier la sectorisation de la carte scolaire des écoles publiques de la commune.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.**

Le secrétaire de séance,  
Patrick DESCHARRIERES



Fait à Montbonnot-Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

*Annexes : Annexe 1 : Règlement des inscriptions - Annexe 2 : Carte scolaire 2016 à modifier - Annexe 3 : Carte scolaire 2024*